



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 52276

Texte de la question

Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, a engagé une large concertation avec les professions et les élus dans le cadre d'une modification de la carte judiciaire. M. Alain Moyne-Bressand souhaite de la part de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, savoir dans quel délai sera connue la nouvelle organisation entre les juridictions, notamment en ce qui concerne le département de l'Isère.

Texte de la réponse

La garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire que l'évolution de la carte judiciaire a, au cours des deux dernières années, essentiellement porté sur les tribunaux de commerce. La situation des juridictions consulaires de l'Isère a été examinée dans le cadre des concertations qui se sont déroulées les 7 mai et 5 juillet 1999 avec les autorités concernées et, en particulier, avec les élus locaux. Au terme de ces concertations, diverses possibilités de réforme ont été envisagées. En définitive, la possibilité de modifier la carte judiciaire du département de l'Isère n'a pas été retenue. C'est pourquoi elle n'est pas soumise à la concertation préfectorale ouverte pour d'autres juridictions consulaires, conformément au décret n° 99-895 du 20 octobre 1999.

Données clés

Auteur : [M. Alain Moyne-Bressand](#)

Circonscription : Isère (6^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52276

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 octobre 2000, page 5871

Réponse publiée le : 15 janvier 2001, page 336